MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes

« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Animation Sociale »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau III (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 20 novembre 2006 modifié par arrêté du 20 octobre 2017
N° d'Habilitation : 19971DE0001

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former au métier de coordonnateur de projet, des professionnels qui ont pour mission d'animer la co-construction d'un projet opérationnel du diagnostic à l'évaluation, dans des structures de l'animation sociale.
Préparer et se présenter à la certification des UC1 et 2

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE

- **U C* 1 : Être capable de concevoir un projet d'action de développement social local ;**

  OI** 1-1 : Analyser les enjeux du contexte socio professionnel
  OI 1-2 : Formaliser les enjeux d'un projet d'action
  OI 1-3 : Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

- **U C 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;**

  OI 2-1 : Animer une équipe de travail
  OI 2-2 : Promouvoir les actions programmées
  OI 2-3 : Gérer la logistique des programmes d'action
  OI 2-4 : Animer une démarche qualité

**UC : Unités Capitalisables* ***OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE
L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social et médico-social (maisons de retraite, EHPAD, ESAT, centre d'hébergement, hôpitaux…).

Exemple de projet pouvant être développés dans le cadre de l'alternance : développement d'une politique Enfance ou jeunesse à l'échelle d'un territoire, création d'un service Animation dans un EHPAD, mise en place d'un service Familles dans un centre social, etc…

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 680 heures, soit 10 mois du 05 Juin 2019 au 27 mars 2020
400 heures en centre de formation (AFPC) et 280 heures en entreprise En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **35 heures environ/mois en entreprise**)

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de direction, un assistant administratif et financier et 15 formateurs
Dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Professionnels souhaitant développer des projets d'éducation populaire dans des structures de travail social ou souhaitant travailler avec ces publics dans une perspective d'éducation populaire.
Effectif : entre 10 et 14 participants
Les candidats seront conseillés et orientés en fonction de leur besoin et projet professionnel

Le Profil
- Salarié de structure en contrat de droit commun, du secteur de l'animation socio-éducative, du secteur social, ou médico-social,
- Agent d'une collectivité territoriale ou d''un établissement public,
- Salarié éligible au contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation,
- Salarié en contrat aidé (PEC, adulte relais,…)
- Personne éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi,
- Salarié pouvant bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)

CONDITIONS D'ACCES

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont de deux types :
- Des exigences en relation avec la possession d'une attestation ou d'une capacité avalisée par une autorité tierce, autre que les services charges de la jeunesse et des sports.
(Exemple : diplôme de niveau III hors champ Jeunesse et Sports); elles ne peuvent donner lieu à aucune dispense par le jury dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience ;
- Des exigences techniques ou pédagogiques qui sont traduites en capacités et sont vérifiables par un test.
L'arrêté de la mention peut prévoir des qualifications admises en équivalence de ces dernières.
Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, le jury du diplôme peut dispenser le candidat de ces exigences préalables, excepte pour les diplômes relatifs à des activités physiques ou sportives se déroulant dans un environnement spécifique.

Dans le cadre du DEJEPS spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle", mention "Animation sociale", la nature des exigences préalables techniques ou pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature.

La formation est également ouverte à des candidats ayant obtenu une partie du diplôme (équivalence d'UC, VAE…) et désirant terminer leur parcours.

LIEU DE DEROULEMENT : Locaux de l'AFPC (voir adresse ci-dessous)

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir du 25 Juillet 2018, ouverture de la période d'inscription : Réunion d'information collective + entretien individuel avec le candidat tous les mercredis à 15 heures
- ✓ Jusqu'au 07 Février 2019 : Dépôt des dossiers de candidature pour vérification des prérequis
- ✓ Du 21 au 31 Mai 2019 : épreuves de sélection (épreuve écrite + entretien)+ TEP
- ✓ Positionnement
- ✓ Le 05 Juin 2019 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative
Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.
Le **D**iplôme d'**E**tat de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention animation sociale est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).
Le titulaire de ce DEJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur social, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BAUDRIER Jean Eudes	Directeur du département animation de la collectivité des ABYMES Formateur consultant dans les métiers de l'animation	L'animateur et les institutions locales Les acteurs de la vie associative Présentation du projet à sa hiérarchie Les fondamentaux de la représentation Le projet : pierre angulaire Le travail en réseau Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Sociologie des organisations-Les différents types de structures et leurs enjeux Connaissance des différents publics La personne porteuse de handicap
DELAG Irène	Directrice Territoriale adjointe PJJ Mission Déléguée pour la politique de la ville Directrice honoraire	Connaissances des institutions françaises (et en particulier celles du Social) Evolution des politiques publiques L'approche des dispositifs par publics et institution. Les partenaires publics, parapublics et privés
DIER Jérome	Cadre de direction Collectivité de Petit Bourg Formateur	Définition et sens d'un projet au sein d'une structure Sécurisation de l'espace de vie quotidienne La Responsabilité de l'animateur La prise en charge des publics
DOQUET Sébastien	Formateur programmation web et mobile, solution G-Suite Consultant de Stratégie digitale	Les atouts du numérique dans l'animation
GACE Peggy	Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports	Les séniors
GASTON Gilbert	Titre Professionnelle de Formation pour adultes Certificat de capacité BTS Comptabilité et Gestion des Organisations	Le budget Contrôle et suivi du budget Compte rendu financier
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	Analyse du contexte partenarial Les risques dans l'activité d'animation Les obligations des salariés et des employeurs Les situations à risque
LALANDE Carole	Accompagnateur à la VAE Certification complémentaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) Master ingénierie de la formation –chef de projet multimédia DEFA : gestion administration organisation-pédagogique relations humaines- environnement social de l'animation- techniques d'animations	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche éducative L'apprentissage Choix de l'activité en fonction du groupe

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
LEGUEN Nolwenn	Responsable pédagogique Formatrice d'adultes et d'enfants Chargée d'accompagnement social	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale (7 heures) Le champ de la pédagogie Définition de l'impact de son action Communiquer autour de son projet Modalités d'utilisation des ressources Les besoins en moyen logistique Elaboration de procédure Réalisation de contrôle de procédures Elaboration d'un rapport quantitatif et qualitatif Faire le bilan de son action Le rapport pédagogique
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche de participation La démarche Projet L'évaluation Evaluation des besoins en RH Recrutement d'un intervenant externe Les enjeux des réunions La fonction tutorale Les missions de l'encadrant Le travail en équipe pluri professionnelle
NAIGRE Éric	Licence – spécialité Aménagement Développement territorial Cursus du DEFA Titulaire du BPJEPS - Action locale Titulaire du BAFD Accompagnateur VAE 1 et 2 Formateur Niveau 2 : Les Valeurs de la République – La laïcité - 2017 *Référent : Projet Educatif de Territoire (PEDT) - NAP* Brevet National de Secourisme – PSC 1	Analyse des risques techniques et réglementaires encourus pour son animation
RADACAL Mylène	Titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants Licence de science de l'éducation et du langage	Les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent Les fondamentaux de la communication orale et écrite
RENE Michel	Directeur du Service Politique de la Ville CAP EXCELLENCE	Connaissance de la Politique de la Ville et des contrats de Ville sur le plan local L'animateur et la démarche diagnostique territoriale

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC 1 ET 2

COUT : **4800 €** (quatre mille huit cent euros)

FINANCEMENT :

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF nouvelle appellation CPF de transition)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

- **AUTRES FINANCEMENTS**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…
  - ✓ Possibilité d'autofinancement

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes
« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Animation Sociale »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau III (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 20 novembre 2006 modifié par arrêté du 20 octobre 2017
N° d'Habilitation : 19971DE0001

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former au métier de coordonnateur de projet, des professionnels qui ont pour mission d'animer la co-construction d'un projet opérationnel du diagnostic à l'évaluation, dans des structures de l'animation sociale.
Préparer et se présenter à la certification des UC 3 et 4

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE

- **U C 3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative**

  OI 3-1 : Définir le cadre des interventions pédagogiques dans le champ de l'animation sociale
  OI 3-2 : Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
  OI 3-3 : Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques en animation sociale
  OI 3-4 Evaluer les interventions pédagogiques conduites
  OI 3-5 Conduire des actions de formation

- **U C 4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité**

  OI 4-1 : Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
  OI 4-2 : Réaliser les gestes professionnels relations au champ d'activité
  OI 4-3 : Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

**UC : Unités Capitalisables* ***OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE

L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social et médico-social (maisons de retraite, EHPAD, ESAT, centre d'hébergement, hôpitaux…).

Exemple de projet pouvant être développés dans le cadre de l'alternance : développement d'une politique Enfance ou jeunesse à l'échelle d'un territoire, création d'un service Animation dans un EHPAD, mise en place d'un service Familles dans un centre social, etc…

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 520 heures, soit 10 mois du 14 Avril 2020 au 31 janvier 2021
300 heures en centre de formation (AFPC) et 220 heures en entreprise
En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **35 heures environ/mois en entreprise**)

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de direction, un assistant administratif et financier et 15 formateurs
Dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Professionnels souhaitant développer des projets d'éducation populaire dans des structures de travail social ou souhaitant travailler avec ces publics dans une perspective d'éducation populaire.
Effectif : entre 10 et 14 participants
Les candidats seront conseillés et orientés en fonction de leur besoin et projet professionnel

Le Profil

- Salarié de structure en contrat de droit commun, du secteur de l'animation socio-éducative, du secteur social, ou médico-social,
- Agent d'une collectivité territoriale ou d''un établissement public,
- Salarié éligible au contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation,
- Salarié en contrat aidé (PEC, adulte relais,…)
- Personne éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi,
- Salarié pouvant bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)

CONDITIONS D'ACCES

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont de deux types :
- Des exigences en relation avec la possession d'une attestation ou d'une capacité avalisée par une autorité tierce, autre que les services charges de la jeunesse et des sports.
(Exemple : diplôme de niveau III hors champ Jeunesse et Sports); elles ne peuvent donner lieu à aucune dispense par le jury dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience ;
- Des exigences techniques ou pédagogiques qui sont traduites en capacités et sont vérifiables par un test.
L'arrêté de la mention peut prévoir des qualifications admises en équivalence de ces dernières.
Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, le jury du diplôme peut dispenser le candidat de ces exigences préalables, excepte pour les diplômes relatifs à des activités physiques ou sportives se déroulant dans un environnement spécifique.

Dans le cadre du DEJEPS spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle", mention "Animation sociale", la nature des exigences préalables techniques ou pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature.

La formation est également ouverte à des candidats ayant obtenu une partie du diplôme (équivalence d'UC, VAE…) et désirant terminer leur parcours.

LIEU DE DEROULEMENT : Locaux de l'AFPC (voir adresse ci-dessous)

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir du 04 Septembre 2019, ouverture de la période d'inscription :
- ✓ Sur rendez-vous, entretien individuel avec les candidats (étude de dossier)
- ✓ Positionnement pour réalisation de son Plan Individuel de Formation
- ✓ Recherche de financement par le candidat pendant cette période
- ✓ **Le 28 Novembre 2019 : Clôture des inscriptions**
- ✓ Le 14 Avril 2020 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative
Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.
Le **D**iplôme d'**E**tat de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention animation sociale est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).
Le titulaire de ce DEJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur social, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BAUDRIER Jean Eudes	Directeur du département animation de la collectivité des ABYMES Formateur consultant dans les métiers de l'animation	L'animateur et les institutions locales Les acteurs de la vie associative Présentation du projet à sa hiérarchie Les fondamentaux de la représentation Le projet : pierre angulaire Le travail en réseau Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Sociologie des organisations-Les différents types de structures et leurs enjeux Connaissance des différents publics La personne porteuse de handicap
DELAG Irène	Directrice Territoriale adjointe PJJ Mission Déléguée pour la politique de la ville Directrice honoraire	Connaissances des institutions françaises (et en particulier celles du Social) Evolution des politiques publiques L'approche des dispositifs par publics et institution. Les partenaires publics, parapublics et privés
DIER Jérome	Cadre de direction Collectivité de Petit Bourg Formateur	Définition et sens d'un projet au sein d'une structure Sécurisation de l'espace de vie quotidienne La Responsabilité de l'animateur La prise en charge des publics
DOQUET Sébastien	Formateur programmation web et mobile, solution G-Suite Consultant de Stratégie digitale	Les atouts du numérique dans l'animation
GACE Peggy	Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports	Les séniors
GASTON Gilbert	Titre Professionnelle de Formation pour adultes Certificat de capacité BTS Comptabilité et Gestion des Organisations	Le budget Contrôle et suivi du budget Compte rendu financier
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	Analyse du contexte partenarial Les risques dans l'activité d'animation Les obligations des salariés et des employeurs Les situations à risque
LALANDE Carole	Accompagnateur à la VAE Certification complémentaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) Master ingénierie de la formation –chef de projet multimédia DEFA : gestion administration organisation-pédagogique relations humaines- environnement social de l'animation- techniques d'animations	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche éducative L'apprentissage Choix de l'activité en fonction du groupe

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
LEGUEN Nolwenn	Responsable pédagogique Formatrice d'adultes et d'enfants Chargée d'accompagnement social	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale (7 heures) Le champ de la pédagogie Définition de l'impact de son action Communiquer autour de son projet Modalités d'utilisation des ressources Les besoins en moyen logistique Elaboration de procédure Réalisation de contrôle de procédures Elaboration d'un rapport quantitatif et qualitatif Faire le bilan de son action Le rapport pédagogique
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche de participation La démarche Projet L'évaluation Evaluation des besoins en RH Recrutement d'un intervenant externe Les enjeux des réunions La fonction tutorale Les missions de l'encadrant Le travail en équipe pluri professionnelle
NAIGRE Éric	Licence – spécialité Aménagement Développement territorial Cursus du DEFA Titulaire du BPJEPS - Action locale Titulaire du BAFD Accompagnateur VAE 1 et 2 Formateur Niveau 2 : Les Valeurs de la République – La laïcité - 2017 *Référent : Projet Educatif de Territoire (PEDT) - NAP* Brevet National de Secourisme – PSC 1	Analyse des risques techniques et réglementaires encourus pour son animation
RADACAL Mylène	Titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants Licence de science de l'éducation et du langage	Les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent Les fondamentaux de la communication orale et écrite
RENE Michel	Directeur du Service Politique de la Ville CAP EXCELLENCE	Connaissance de la Politique de la Ville et des contrats de Ville sur le plan local L'animateur et la démarche diagnostique territoriale

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC 3 ET 4

COUT : **3600 €** (trois mille six cent euros)

FINANCEMENT :

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF nouvelle appellation CPF de transition)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

- **AUTRES FINANCEMENTS**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…
  - ✓ Possibilité d'autofinancement

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes

« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Développement de Projet, de Territoires et de Réseaux »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau III (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 20 novembre 2006 modifié par arrêté du 20 octobre 2017
N° d'Habilitation : 19971DE0002

OBJECTIF DE LA FORMATION

Développer des compétences en matière de diagnostic, de relations partenariales et de conduite de projet, en référence à une pratique pédagogique dans une visée socioéducative et socio culturelle.
Préparer et se présenter à la certification des UC 1 et 2

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE

- **U C* 1 : Être capable de concevoir un projet d'action en développement territorial**

  OI** 1-1 : Analyser les enjeux du contexte socio professionnel
  OI 1-2 : Formaliser les enjeux d'un projet d'action
  OI 1-3 : Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

- **U C 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action**

  OI 2-1 : Animer une équipe de travail
  OI 2-2 : Promouvoir les actions programmées
  OI 2-3 : Gérer la logistique des programmes d'action
  OI 2-4 : Animer une démarche qualité

**UC : Unités Capitalisables* ***OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE
L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social, du tourisme,…

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 680 heures, soit 10 mois du 05 Juin 2019 au 27 Mars 2020
400 heures en centre de formation (AFPC) et 280 heures en entreprise
En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **35 heures environ/mois en entreprise**)

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de direction, un assistant administratif et financier et 15 formateurs
Dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Acteurs impliqués dans la mise en mouvement des territoires et des projets territoriaux (animateurs, coordonnateurs, chefs de projet…agents de développement, chargé de mission…)

Effectif : entre 10 et 14 participants
Les candidats seront conseillés et orientés en fonction de leur besoin et projet professionnel

Le Profil
- Salarié de structure en contrat de droit commun, du secteur de l'animation socio-éducative, du secteur social, ou médico-social,
- Agent d'une collectivité territoriale ou d''un établissement public,
- Salarié éligible au contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation,
- Salarié en contrat aidé (PEC, adulte relais,…)
- Personne éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi,
- Salarié pouvant bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)

CONDITIONS D'ACCES

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont de deux types :
- Des exigences en relation avec la possession d'une attestation ou d'une capacité avalisée par une autorité tierce, autre que les services charges de la jeunesse et des sports.
(Exemple : diplôme de niveau III hors champ Jeunesse et Sports); elles ne peuvent donner lieu à aucune dispense par le jury dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience ;
- Des exigences techniques ou pédagogiques qui sont traduites en capacités et sont vérifiables par un test.
L'arrêté de la mention peut prévoir des qualifications admises en équivalence de ces dernières.
Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, le jury du diplôme peut dispenser le candidat de ces exigences préalables, excepte pour les diplômes relatifs à des activités physiques ou sportives se déroulant dans un environnement spécifique.

Dans le cadre du DEJEPS spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle", mention "Développement de Projets, Territoires et Réseaux", la nature des exigences préalables techniques ou pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature.

La formation est également ouverte à des candidats ayant obtenu une partie du diplôme (équivalence d'UC, VAE…) et désirant terminer leur parcours.

LIEU DE DEROULEMENT : Locaux de l'AFPC (voir adresse ci-dessous)

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir du 25 Juillet 2018, ouverture de la période d'inscription : Réunion d'information collective + entretien individuel avec le candidat tous les mercredis à 15 heures
- ✓ Jusqu'au 07 Février 2019 : Dépôt des dossiers de candidature pour vérification des prérequis
- ✓ Du 21 au 31 Mai 2019 : épreuves de sélection (épreuve écrite + entretien)+ TEP
- ✓ Positionnement
- ✓ Le 05 Juin 2019 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative
Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.
Le **D**iplôme d'**E**tat de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention Développement de Projets, Territoires et Réseaux est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).
Le titulaire de ce DEJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BAUDRIER Jean Eudes	Directeur du département animation de la collectivité des ABYMES Formateur consultant dans les métiers de l'animation	L'animateur et les institutions locales La vie associative La place des élus Présentation du pré-projet à sa hiérarchie Les fondamentaux de la représentation Le projet : pierre angulaire Le travail en réseau Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Connaissance des différents publics : enfants, Le concept d'innovation La réalité économique locale Identification et systèmes de valeurs Modèle de société et valeurs qui la sous-tendent Les valeurs dans la société guadeloupéenne La conception d'un système de valeurs communes
DELAG Irène	Directrice Territoriale adjointe PJJ Mission Déléguée pour la politique de la ville Directrice honoraire	L'environnement administratif et politique
DIER Jérome	Cadre de direction Collectivité de Petit Bourg Formateur	Définition et sens d'un projet au sein d'une structure Sécurisation de l'espace de vie quotidienne La Responsabilité de l'animateur La prise en charge des publics
DOQUET Sébastien	Formateur programmation web et mobile, solution G-Suite Consultant de Stratégie digitale	Les atouts du numérique dans l'animation
GASTON Gilbert	Titre Professionnelle de Formation pour adultes Certificat de capacité BTS Comptabilité et Gestion des Organisations	Le budget Contrôle et suivi du budget Compte rendu financier
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	Analyse du contexte partenarial Les risques dans l'activité d'animation Les obligations des salariés et des employeurs Les situations à risque
LALANDE Carole	Accompagnateur à la VAE Certification complémentaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) Master ingénierie de la formation –chef de projet multimédia DEFA : gestion administration organisation-pédagogique relations humaines- environnement social de l'animation- techniques d'animations	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche éducative L'apprentissage Choix de l'activité en fonction du groupe

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
LEGUEN Nolwenn	Responsable pédagogique Formatrice d'adultes et d'enfants Chargée d'accompagnement social	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale (7 heures) Le champ de la pédagogie Définition de l'impact de son action Communiquer autour de son projet Modalités d'utilisation des ressources Les besoins en moyen logistique Elaboration de procédure Réalisation de contrôle de procédures Elaboration d'un rapport quantitatif et qualitatif Faire le bilan de son action Le rapport pédagogique
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche de participation La démarche Projet L'évaluation Evaluation des besoins en RH Recrutement d'un intervenant externe Les enjeux des réunions La fonction tutorale Les missions de l'encadrant Le travail en équipe pluri professionnelle
NAIGRE Éric	Licence – spécialité Aménagement Développement territorial Cursus du DEFA Titulaire du BPJEPS - Action locale Titulaire du BAFD Accompagnateur VAE 1 et 2 Formateur Niveau 2 : Les Valeurs de la République – La laïcité - 2017 *Référent : Projet Educatif de Territoire (PEDT) - NAP* Brevet National de Secourisme – PSC 1	Analyse des risques techniques et réglementaires encourus pour son animation
RADACAL Mylène	Titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants Licence de science de l'éducation et du langage	Les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent Les fondamentaux de la communication orale et écrite
RENE Michel	Directeur du Service Politique de la Ville CAP EXCELLENCE	Territoire, développement territorial, développement local et développement social Développement territorial et transition Enjeux et grille de lecture d'un diagnostic *territorial* Cohérence projet d'animation territoriale et objectifs de l'organisation Elaboration et gestion de projet multi acteurs

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC 1 ET 2

COUT : **4800 €** (quatre mille huit cent euros)

FINANCEMENT :

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF nouvelle appellation CPF de transition)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

- **AUTRES FINANCEMENTS**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…
  - ✓ Auto-Financement

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes
« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Développement de Projet, de Territoires et de Réseaux »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau III (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 20 novembre 2006 modifié par arrêté du 20 octobre 2017
N° d'Habilitation : 19971DE0002

OBJECTIF DE LA FORMATION

Développer des compétences en matière de diagnostic, de relations partenariales et de conduite de projet, en référence à une pratique pédagogique dans une visée socio éducative et socio culturelle.
Se présenter et préparer la certification des UC 3 et 4

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE

- **U C 3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative**

  OI 3-1 : Définir le cadre des interventions pédagogiques
  OI 3-2 : Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
  OI 3-3 : Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
  OI 3-4 Evaluer les interventions pédagogiques conduites
  OI 3-5 Conduire des actions de formation

- **U C 4 : Être capable d'animer en sécurité un projet de développement territorial**

  OI 4-1 : Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
  OI 4-2 : Réaliser les gestes professionnels relations au champ d'activité
  OI 4-3 : Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

**UC : Unités Capitalisables* ***OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE
L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social, du tourisme,…

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 520 heures, soit 10 mois du 21 Avril 2020 au 31 Janvier 2021
300 heures en centre de formation (AFPC) et 220 heures en entreprise
En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **35 heures environ/mois en entreprise**)

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de direction, un assistant administratif et financier et 15 formateurs
Dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Acteurs impliqués dans la mise en mouvement des territoires et des projets territoriaux (animateurs, coordonnateurs, chefs de projet…agents de développement, chargé de mission…)

Effectif : entre 10 et 14 participants
Les candidats seront conseillés et orientés en fonction de leur besoin et projet professionnel

Le Profil
- Salarié de structure en contrat de droit commun, du secteur de l'animation socio-éducative, du secteur social, ou médico-social,
- Agent d'une collectivité territoriale ou d''un établissement public,
- Salarié éligible au contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation,
- Salarié en contrat aidé (PEC, adulte relais,…)
- Personne éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi,
- Salarié pouvant bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)

CONDITIONS D'ACCES

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont de deux types :
- Des exigences en relation avec la possession d'une attestation ou d'une capacité avalisée par une autorité tierce, autre que les services charges de la jeunesse et des sports.
(Exemple : diplôme de niveau III hors champ Jeunesse et Sports); elles ne peuvent donner lieu à aucune dispense par le jury dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience ;
- Des exigences techniques ou pédagogiques qui sont traduites en capacités et sont vérifiables par un test.
L'arrêté de la mention peut prévoir des qualifications admises en équivalence de ces dernières.
Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, le jury du diplôme peut dispenser le candidat de ces exigences préalables, excepte pour les diplômes relatifs à des activités physiques ou sportives se déroulant dans un environnement spécifique.

Dans le cadre du DEJEPS spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle", mention "Développement de Projets, Territoires et Réseaux", la nature des exigences préalables techniques ou pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature.

La formation est également ouverte à des candidats ayant obtenu une partie du diplôme (équivalence d'UC, VAE…) et désirant terminer leur parcours.

LIEU DE DEROULEMENT : Locaux de l'AFPC (voir adresse ci-dessous)

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir du 04 Septembre 2019, ouverture de la période d'inscription :
- ✓ Sur rendez-vous, entretien individuel avec les candidats (étude de dossier)
- ✓ Positionnement pour réalisation de son Plan Individuel de Formation
- ✓ Recherche de financement par le candidat pendant cette période
- ✓ **Le 28 Novembre 2019 : Clôture des inscriptions**
- ✓ Le 21 Avril 2020 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative
Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.
Le **D**iplôme d'**E**tat de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention Développement de Projets, Territoires et Réseaux est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).
Le titulaire de ce DEJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BAUDRIER Jean Eudes	Directeur du département animation de la collectivité des ABYMES Formateur consultant dans les métiers de l'animation	L'animateur et les institutions locales La vie associative La place des élus Présentation du pré-projet à sa hiérarchie Les fondamentaux de la représentation Le projet : pierre angulaire Le travail en réseau Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation Cohérence projet d'animation et objectifs de l'organisation
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Connaissance des différents publics : enfants, Le concept d'innovation La réalité économique locale Identification et systèmes de valeurs Modèle de société et valeurs qui la sous-tendent Les valeurs dans la société guadeloupéenne La conception d'un système de valeurs communes
DELAG Irène	Directrice Territoriale adjointe PJJ Mission Déléguée pour la politique de la ville Directrice honoraire	L'environnement administratif et politique
DIER Jérome	Cadre de direction Collectivité de Petit Bourg Formateur	Définition et sens d'un projet au sein d'une structure Sécurisation de l'espace de vie quotidienne La Responsabilité de l'animateur La prise en charge des publics
DOQUET Sébastien	Formateur programmation web et mobile, solution G-Suite Consultant de Stratégie digitale	Les atouts du numérique dans l'animation
GASTON Gilbert	Titre Professionnelle de Formation pour adultes Certificat de capacité BTS Comptabilité et Gestion des Organisations	Le budget Contrôle et suivi du budget Compte rendu financier
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	Analyse du contexte partenarial Les risques dans l'activité d'animation Les obligations des salariés et des employeurs Les situations à risque
LALANDE Carole	Accompagnateur à la VAE Certification complémentaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) Master ingénierie de la formation –chef de projet multimédia DEFA : gestion administration organisation-pédagogique relations humaines- environnement social de l'animation- techniques d'animations	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche éducative L'apprentissage Choix de l'activité en fonction du groupe

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes
« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
LEGUEN Nolwenn	Responsable pédagogique Formatrice d'adultes et d'enfants Chargée d'accompagnement social	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale (7 heures) Le champ de la pédagogie Définition de l'impact de son action Communiquer autour de son projet Modalités d'utilisation des ressources Les besoins en moyen logistique Elaboration de procédure Réalisation de contrôle de procédures Elaboration d'un rapport quantitatif et qualitatif Faire le bilan de son action Le rapport pédagogique
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	Séminaire d'ouverture : L'animateur place par rapport aux autres professionnels, Rôle face aux différents usagers Animation sociale, vecteur de cohésion sociale La démarche de participation La démarche Projet L'évaluation Evaluation des besoins en RH Recrutement d'un intervenant externe Les enjeux des réunions La fonction tutorale Les missions de l'encadrant Le travail en équipe pluri professionnelle
NAIGRE Éric	Licence – spécialité Aménagement Développement territorial Cursus du DEFA Titulaire du BPJEPS - Action locale Titulaire du BAFD Accompagnateur VAE 1 et 2 Formateur Niveau 2 : Les Valeurs de la République – La laïcité - 2017 *Référent : Projet Educatif de Territoire (PEDT) - NAP* Brevet National de Secourisme – PSC 1	Analyse des risques techniques et réglementaires encourus pour son animation
RADACAL Mylène	Titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants Licence de science de l'éducation et du langage	Les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent Les fondamentaux de la communication orale et écrite
RENE Michel	Directeur du Service Politique de la Ville CAP EXCELLENCE	Territoire, développement territorial, développement local et développement social Développement territorial et transition Enjeux et grille de lecture d'un diagnostic *territorial* Cohérence projet d'animation territoriale et objectifs de l'organisation Elaboration et gestion de projet multi acteurs

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC 3 ET 4

COUT : **3600 €** (trois mille six cent euros)

FINANCEMENT :

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF nouvelle appellation CPF de transition)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

- **AUTRES FINANCEMENTS**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…
  - ✓ Auto-Financement

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes

« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Animation Sociale »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau IV (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 09 Novembre 2016 – Décret n°2016-527 du 27 Avril 2016
N° d'Habilitation : 19971BP40001

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des professionnels de l'animation s'appuyant sur l'accompagnement de démarches individuelles et collectives dans le développement d'un projet d'animation sociale.
Préparer et se présenter à la certification des UC1 et 2

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE
UC*1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :

- OI**-1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- OI-1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- OI-1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

- OI-2-1 : Concevoir un projet d'animation ;
- OI-2-1 : Conduire un projet d'animation ;
- OI-2-3 : Evaluer un projet d'animation.

**UC : Unités Capitalisables* ***OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE
L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social et médico-social (maisons de retraite, EHPAD, ESAT, centre d'hébergement, hôpitaux…).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 961 heures, soit 10 mois du 17 Juin 2019 au 27 Mars 2020

394 heures en centre de formation (AFPC) et 567 heures en entreprise
En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **70 heures environ/mois en entreprise**)

Siège social : 232, rue de la Chapelle - ZI de Jarry 97122 BAIE MAHAULT
Tél. /Fax. : 05 90 98 05 19 – E-mail : assoc.fpc@orange.fr – Site : www.afpc-guadeloupe.com
N° SIRET : 499 153 534 00023 **Code APE** : 8559 A
N° déclaration d'activité auprès de la Préfecture Région de Guadeloupe 95 97 01 441 97
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de direction, un assistant administratif et financier et une quinzaine de formateurs, dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Effectif : entre 10 et 16 participants
Les candidats peuvent s'inscrire en parcours complet (les 2 UC) ou partiel (un UC)

CONDITIONS D'ACCES
Exigences préalables

- Etre **titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme** suivantes :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS ou PSE1/2 ou AFGSU ou STT

- Justifier d'une **expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures** (1 mois ½) au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil.

Ou bien

- Etre dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle en étant **titulaire d'une des qualifications** suivantes :

- BAPAAT ; BPJEPS ; BAFA ; BAFD ; Certificat de Qualification Professionnelle CQP « animateur périscolaire » ; « animateur de loisirs sportifs »
- Baccalauréat professionnel « Service de Proximité et Vie Locale » ou « Accompagnement Soins et Services à la Personne » ; Baccalauréat professionnel délivré par le ministère de l'agriculture ou « agricole (toute option) »
- Brevet d'Etudes Professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ; « Carrières sanitaires et sociales » ; « Services aux personnes » ; Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance,
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale) ; DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide Soignant) ; DAMP (Diplôme d'Aide Médico-Psychologique) ; Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur ; Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ; Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ; Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Titre professionnel agent de médiation, information, services ; Titre professionnel technicien médiation services

- Etre à la **recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en entreprise**.

Autres conditions d'accès : Par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) : pour tout renseignement ou demande de V.A.E, veuillez contacter l'AFPC.

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir du 25 Juillet 2018, ouverture de la période d'inscription. Tous les mercredis à 14 heures Réunion d'information collective + entretien individuel avec les candidats (étude de dossier)
  Recherche de financement par le candidat pendant cette période
  28 Janvier 2019 : Clôture des inscriptions
- ✓ Du 20 au 24 Mai 2019 : TEP + épreuves de sélection (épreuve écrite + entretien)
- ✓ Positionnement
- ✓ Le 17 Juin 2019 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative

Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention animation sociale est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Le titulaire de ce BPJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur social, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Connaissances des institutions de l'animation et du Social en France – Les partenaires publics, parapublics et privés La fonction d'animateur
DOQUET Sébastien	Licence Informatique Master Informatique	Les atouts du numérique dans l'animation
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	La responsabilité civile et pénale : des élus, et des techniciens
GACE Peggy	Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports	Le vieillissement Supports d'animation Appréciation du degré d'autonomie de la personne
LALANDE Carole	Accompagnateur a la validation d'aquis de l'experience Certification complementaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) DEFA Master ingenierie de la formation –chef de projet multimedia	*La fonction de l'animateur de niveau V* Animation en établissement d'accueil pour enfants Créativité et l'innovation dans la conduite d'action collective Supports d'animation possibles
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	La démarche Projet Le cahier des charges, garant de la mise en œuvre du projet Evaluation des paramètres Les interactions groupales Association des acteurs professionnels et bénévoles
NAIGRE Éric	Licence Aménagement et Développement Territoriale BPJEPS Action local	Concept de démarche, méthodes et techniques Sécurité physique, morale des publics dans la vie quotidienne et durant les activités. Les dispositifs des politiques éducatives La démarche de participation
RADACAL Mylène	Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Communication Professionnelle	Communication adaptée Connaissance des différents publics Caractéristique du public accueilli
QUIKO Jean Paul	DEA/MASTER'S DEGREE Les Jeux et jouets traditionnels en Guadeloupe : Pratiques et Patrimonialisation. DEUG/LICENCE/MAITRISE /DEA STAPS MAITRISE STAPS	La fonction d'animation Le jeu

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC1 et UC2

COUT : **3798,16 €** (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et seize centimes)

FINANCEMENT :
L'entrée en formation est conditionnée par la réception de l'accord du financement par l'étudiant qui est responsable de sa recherche de financement

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF) (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation (le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur)

- **VOUS ETES EN INSERTION PROFESSIONNELLE**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…

POSSIBILITE D'AUTO FINANCEMENT

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A.F.P.C.
Association pour la Formation Professionnelle Caraïbes

« Vos perspectives sont nos défis »

DATADOCKÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "Animateur" - Mention « Animation Sociale »

Diplôme d'état du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Homologué de niveau IV (Registre National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 09 Novembre 2016 – Décret n°2016-527 du 27 Avril 2016
N° d'Habilitation : 17971BP40001

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des professionnels de l'animation s'appuyant sur l'accompagnement de démarches individuelles et collectives dans le développement d'un projet d'animation sociale.
Préparer et se présenter à la certification des UC3 et 4

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME EN CENTRE

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale :

- OI-3-1 : Organiser, gérer et évaluer les activités ;
- OI-3-2 : Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités ;
- OI-3-3 : Accueillir les publics.

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale :

- OI-4-1 : Situer son activité d'animation dans un territoire ;
- OI-4-2 : Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale ;
- OI-4-3 : Conduire les activités d'animation.

**UC : Unités Capitalisables **OI : Objectifs Intermédiaires*

FORMATION EN ENTREPRISE
L'alternance en entreprise se déroule dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, …), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, ...), dans le secteur social et médico-social (maisons de retraite, EHPAD, ESAT, centre d'hébergement, hôpitaux…).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 539 heures, soit 10 mois du 02 Avril 2020 au 31 Janvier 2021
306 heures en centre de formation (AFPC) et 233 heures en entreprise
En alternance (**35 heures /mois en centre** de formation et **70 heures environ/mois en entreprise**)

Siège social : 232, rue de la Chapelle - ZI de Jarry 97122 BAIE MAHAULT
Tél. /Fax. : 05 90 98 05 19 – E-mail : assoc.fpc@orange.fr – Site : www.afpc-guadeloupe.com
N° SIRET : 499 153 534 00023 **Code APE** : 8559 A
N° déclaration d'activité auprès de la Préfecture Région de Guadeloupe 95 97 01 441 97
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
Méthodes pédagogiques utilisées : expositives, démonstratives, interrogatives ; ou basées sur l'expérience, l'activité concrète des apprenants ; ou encore coopératives –
Supports pédagogiques et autres outils mis sur un Drive accessible aux apprenants
Moyens : salle d'une capacité d'accueil de 16 stagiaires, équipée d'un vidéo projecteur, téléviseur, écran, ordinateur, connexion wifi – Salle de documentation
Encadrement : un responsable pédagogique, une assistante de formation et 15 formateurs
Dont la liste figure ci-après

PUBLIC

Effectif : entre 10 et 16 participants
Les candidats peuvent s'inscrire en parcours complet (les 2 UC) ou partiel (un UC)

CONDITIONS D'ACCES
Exigences préalables

- Etre **titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme** suivantes :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS ou PSE1/2 ou AFGSU ou STT

- Justifier d'une **expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures** (1 mois ½) au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil.

Ou bien

- Etre dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle en étant **titulaire d'une des qualifications** suivantes :

- BAPAAT ; BPJEPS ; BAFA ; BAFD ; Certificat de Qualification Professionnelle CQP « animateur périscolaire » ; « animateur de loisirs sportifs »
- Baccalauréat professionnel « Service de Proximité et Vie Locale » ou « Accompagnement Soins et Services à la Personne » ; Baccalauréat professionnel délivré par le ministère de l'agriculture ou « agricole (toute option) »
- Brevet d'Etudes Professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ; « Carrières sanitaires et sociales » ; « Services aux personnes » ; Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance,
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale) ; DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide Soignant) ; DAMP (Diplôme d'Aide Médico-Psychologique) ; Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur ; Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ; Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ; Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Titre professionnel agent de médiation, information, services ; Titre professionnel technicien médiation services

- Etre à la **recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en entreprise**.

Autres conditions d'accès : Par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) : pour tout renseignement ou demande de V.A.E, veuillez contacter l'AFPC.

PROCESSUS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ A partir 04 Septembre 2019, ouverture de la période d'inscription :
- ✓ Sur rendez-vous, entretien individuel avec les candidats (étude de dossier)
- ✓ Positionnement pour réalisation de son Plan Individuel de Formation
  Recherche de financement par le candidat pendant cette période
  Le 20 Décembre 2019 : Clôture des inscriptions
- ✓ Le 02 Avril 2020 : Ouverture de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation certificative

Les épreuves sont organisées par l'AFPC. Le diplôme est validé après réussite des épreuves de certifications réalisées en présence d'un jury de professionnels habilité par la DJSCS.

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port - Spécialité animateur - Mention animation sociale est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Le titulaire de ce BPJEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur social, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,…

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom et Prénom	Qualifications	Contenus enseignés
BROUSSILLON Éric	Maîtrise en Droit D.E.A. Caraïbes Amérique Latine, option anthropologie et Sociologie D.U. de Formateur et Conseiller social	Connaissances des institutions de l'animation et du Social en France – Les partenaires publics, parapublics et privés La fonction d'animateur
DOQUET Sébastien	Licence Informatique Master Informatique	Les atouts du numérique dans l'animation
JACOBSON Jean Marc	Licence Administration Publique Master 2 en Droit Public	La responsabilité civile et pénale : des élus, et des techniciens
GACE Peggy	Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports	Le vieillissement Supports d'animation Appréciation du degré d'autonomie de la personne
LALANDE Carole	Accompagnateur a la validation d'aquis de l'experience Certification complementaire pour l'enseignement adapte option d (handicap cognitif) DEFA Master ingenierie de la formation –chef de projet multimedia	*La fonction de l'animateur de niveau V* Animation en établissement d'accueil pour enfants Créativité et l'innovation dans la conduite d'action collective Supports d'animation possibles
MIMIETTE Maddly	Master II Sciences Humaines et sociales à finalité Recherche et Professionnelle – Mention Education, Travail et Formation – Spécialité Expertise, Ingénierie et Direction des Organisations Titre III de Formateur Professionnel d'Adultes	La démarche Projet Le cahier des charges, garant de la mise en œuvre du projet Evaluation des paramètres Les interactions groupales Association des acteurs professionnels et bénévoles
NAIGRE Éric	Licence Aménagement et Développement Territoriale BPJEPS Action local	Concept de démarche, méthodes et techniques Sécurité physique, morale des publics dans la vie quotidienne et durant les activités. Les dispositifs des politiques éducatives La démarche de participation
RADACAL Mylène	Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes Communication Professionnelle	Communication adaptée Connaissance des différents publics Caractéristique du public accueilli
QUIKO Jean Paul	DEA/MASTER'S DEGREE Les Jeux et jouets traditionnels en Guadeloupe : Pratiques et Patrimonialisation. DEUG/LICENCE/MAITRISE /DEA STAPS MAITRISE STAPS	La fonction d'animation Le jeu

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION POUR LES UC 3 ET 4

COUT : **2950 €** (deux mille neuf cent cinquante euros)

FINANCEMENT :

- **SI VOUS ETES SALARIÉ-E**
  - ✓ En Congé Individuel de Formation (CIF) (nouvelle appellation CPF de transition professionnelle)
  - ✓ En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation : remplacée par la Pro-A)
  - ✓ En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

- **AUTRES FINANCEMENTS**
  - ✓ Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » (AIF) : se renseigner auprès de votre référent Pôle Emploi
  - ✓ Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune…
  - ✓ Possibilité d'autofinancement

- **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**
  - ✓ Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi